



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/242

Suppression des lampes dites « ballons fluorescents » sur le quartier de Sainte Blandine à Lyon 2e - Opération 62001598 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 "Conservation patrimoine éclairage public" pour un montant de 450.000 euros, programme 20013 "Conservation du patrimoine éclairage public"

Direction de l'Eclairage Public

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/242 - SUPPRESSION DES LAMPES DITES « BALLONS FLUORESCENTS » SUR LE QUARTIER DE SAINTE BLANDINE A LYON 2E - OPERATION 62001598 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2009-1 "CONSERVATION PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC" POUR UN MONTANT DE 450.000 EUROS, PROGRAMME 20013 "CONSERVATION DU PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC" (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014/193 du 16 juin 2014, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle « Conservation patrimoine éclairage public », programme 20013, AP n° 2009-1, qui comprend le projet suivant qui vous est présenté.

Dans l'attente de la réalisation des travaux d'aménagement de Confluence, l'éclairage public du quartier plus ancien situé autour de l'église Sainte-Blandine, n'a pas été traité.

Ces installations datent, pour la plupart, de plus d'une trentaine d'années et sont majoritairement équipées d'une technologie de lampes énergivores, les lampes dites « ballons fluorescents », qui seront interdites à la commercialisation en avril 2015.

Dans la continuité de la rénovation des appliques du centre-ville, réalisée courant 2012, il est proposé aujourd'hui de rénover l'ensemble du matériel d'éclairage du quartier Sainte-Blandine, ce qui va permettre de réaliser des économies d'énergie.

Par ailleurs, cette opération est rendue en partie obligatoire par le projet de rénovation thermique de la Cité Perrache, qui consiste à isoler par l'extérieur les façades des immeubles, et donc à déposer les luminaires en façade.

La zone concernée par les travaux d'éclairage est comprise dans un périmètre qui va du quai Perrache au quai Rambaud, les deux quais non compris, et au Nord du cours de Verdun à la rue Casimir Perrier au Sud.

Cette opération, estimée à 450 000 €, est à financer par affectation de l'AP 2009-1 « conservation du patrimoine éclairage public », programme 20013.

Vu la délibération n° 2014/193 du 16 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1- L'opération 62001598 « Quartier Sainte-Blandine – Suppression des lampes ballons fluorescents » est approuvée. Elle sera financée par affectation de l'autorisation de programme 2009-1 « Conservation du patrimoine éclairage public » programme 20013 « Conservation du patrimoine éclairage public ».

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013 « Conservation du patrimoine Eclairage », AP 2009-1 « Conservation du patrimoine éclairage public », opération 62001598, selon l'échéancier prévisionnel, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

- 2014 : 50 000 € ;
- 2015 : 400 000 € ;

et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 821.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE